

CONDITIONS GÉNÉRALES

Veillez prendre note que nos tarifs mentionnés sont fixes et garantis et ne sont pas sujets à changements.

S'IL VOUS PLAÎT

LISEZ ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES RESPONSABILITÉS ÉNONCÉES CI-DESSOUS.

L'INSCRIPTION D'UN PASSAGE IMPLIQUE LA LECTURE, LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DE CELLES-CI ET LES CLAUSES CONTENUES DANS CETTE BROCHURE CONSTITUENT LE SEUL CONTRAT ENTRE SAFA TRAVEL INC. ET LE PASSAGER.

PAIEMENT - Le paiement complet devra être reçu à nos bureaux pour le voyage au plus tard selon les dates indiquées dans la brochure. Le paiement complet devra être effectué par carte de débit, chèque certifié ou mandat bancaire.

PÉNALITÉ D'ANNULATION – Pour toute annulation effectuée, des frais totalisant 50 % du coût total du forfait seront perçus. Le remboursement de 50 % sera effectué seulement une fois le billet d'avion international remis à Safa Travel. Dans l'éventualité où le passager ne peut pas voyager le jour même du départ et où il lui est impossible d'en informer Safa Travel, il se doit d'en aviser le transporteur aérien international de façon à éviter la perte de la valeur de son billet. Dans le cas où le passager n'aviserait pas le transporteur, un montant équivalent à la valeur du billet d'avion perdu sera ajouté à la pénalité déjà en vigueur.

Les frais d'annulation seront perçus par Safa Travel dans tous les cas d'annulation à la demande du voyageur, quel qu'un soit le motif, y compris l'appréhension de troubles politiques, d'actes de terrorisme ou de désastres naturels, ou toute raison personnelle.

RETOUR PRÉMATURÉ – Quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré (maladie, libre décision, etc.), la portion non terminée du voyage n'est pas remboursable, sauf les coûts des transports aériens remboursables qu'elle contient, le cas échéant.

ASSURANCES – Une assurance/interruption (ou un forfait plus large) souscrite lors de l'inscription permet au voyageur d'obtenir le remboursement des frais d'annulation ou de retour prématuré si ceux-ci surviennent pour des raisons de force majeure (décès, maladie, accident, etc.). Nous vous recommandons également de vous assurer contre tous les risques : accidents, maladies, dommages matériels, perte de bagages, annulation de vol aérien, etc., pour lesquels Safa Travel ne pourra être tenu responsable.

RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR – Le voyageur se doit d'être muni d'un passeport en règle d'une validité qui dépasse 6 mois à partir de la date du retour pour qu'il puisse effectuer la totalité de son voyage. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents nécessaires en règle, notamment le visa exigé pour pouvoir entrer dans le pays visité.

Le voyageur se doit d'être à l'aéroport au minimum trois (3) heures avant l'heure de départ du vol international.

RESPONSABILITÉ – Il est entendu que compte tenu du type et de la nature du voyage offert par Safa Travel, les standards des divers services offerts, que ce soit au chapitre de l'hébergement, de la nourriture, des transports terrestres ou d'autres services, sont souvent inférieurs à ceux habituellement offerts en Amérique du Nord ou en Europe.

Les vols internationaux sont toujours effectués en classe économique et le passager se doit de prendre connaissance des clauses et conditions légales liées à son billet d'avion. Les billets ne sont ni transférables ni négociables.

Safa Travel ne peut être tenu responsable de la négligence d'un propriétaire d'hôtel ou de son personnel.

Safa Travel ne pourra être responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'une maladie, d'un décès ou d'une blessure, que ceux-ci soient causés par une maladie tropicale, un empoisonnement ou un accident. Safa Travel décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'actes gouvernementaux, de troubles politiques, d'actes de terrorisme, tremblements de terre ou d'inondations.

Le présent contrat doit être interprète conformément aux lois du Québec. Les parties élisent domicile, pour les fins du présent contrat, dans le district judiciaire de Montréal.

Le passager déclare avoir lu et compris les présentes conditions générales et y consentir.

Nom: _____

Date: _____

Signature: _____
